



COVID-19

CENSURÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Haguenau, mars 2026

Pour la première fois en France, un élu local est mis en cause pour sa gestion de la crise sanitaire !

Haguenau : deux plaintes pénales visent le Maire Claude Surni pour non-assistance à personne en danger et discrimination liée à la gestion COVID

M. Steve Wagner, gérant de la société Douglas Marketing implantée à Haguenau, informe l'opinion publique **du dépôt de deux plaintes pénales** visant M. Claude Surni, maire de Haguenau et président du Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Haguenau.

1. **Plainte pour non-assistance à personne en danger – déposée le 17 février 2026- PV : n°2026 /000383**

Cette plainte est motivée par le « *refus systématique* » du maire d'agir malgré les multiples alertes qui lui ont été adressées, alertes étayées par des documents officiels, concernant les effets indésirables graves rapportés après vaccination contre la COVID-19.

En sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu, aux termes de l'article 40 du Code de procédure pénale, **de transmettre au procureur de la République tout crime ou délit dont il a connaissance.**

M. Surni a reçu des données issues des bases EudraVigilance et ANSM indiquant, au 19 janvier 2023, 47 742 cas graves notifiés en France. En s'abstenant de porter ces éléments à la connaissance du parquet, il est mis en cause pour avoir manqué à son obligation légale de protection de la population.

2. Plainte pour discrimination et sanction professionnelle – déposée le 18 février 2026- PV : n°2026/000392

Cette seconde plainte vise **le refus de mise à disposition des salles communales** (notamment la Halle aux Houblons) pour la Foire du Printemps, manifestation organisée avec succès par Douglas Marketing depuis 15 ans sur le territoire communal.

La société estime que ce refus constitue une « sanction déguisée » liée à ses prises de position publiques critiques sur la gestion de la crise sanitaire, et en particulier à son refus d'imposer le pass sanitaire à ses visiteurs en 2021, et en 2022.

Le maire est mis en cause pour **avoir mobilisé ses prérogatives** afin d'écartier un opérateur économique local en raison de divergences idéologiques, « *au mépris de la liberté d'opinion* ».

3. Un enjeu fort – la complicité des élus, tous complices ?!

Ces deux procédures judiciaires interrogent sur la responsabilité pénale et l'impartialité de M. Claude Sturni dans la gestion de la crise sanitaire et dans l'exercice de ses fonctions municipales. « ***Il est temps que la vérité soit faite sur les conséquences des décisions prises et sur le silence gardé face aux risques signalés*** », déclare **Steve Wagner**.

Steve Wagner et la société Douglas Marketing sont conseillés par **Me Diane Protat**, avocat au barreau de Paris.

Ils se tiennent à la disposition des médias pour transmettre les copies des procès-verbaux de dépôt de plainte ainsi que les pièces de pharmacovigilance adressées à la mairie.

4. 46 000 doses !

Dans son courrier envoyé au Maire en septembre 2023, l'alertant des effets secondaires, Steve Wagner a écrit les éléments suivants :

Point juridique :

*Ce qui a été abusivement qualifié de « vaccination » est en réalité **une expérience génique au stade 3.***

Cf. Essais cliniques, termes mentionnés depuis peu sur les documents officiels de l'ANSM) (voir en annexe 1)

Cette nuance est primordiale pour comprendre les enjeux de ceux qui ont cru que la bonne décision était de vacciner.

En effet l'expérience génique au stade 3 (donc expérimentale) est régie par des lois internationales, qui en raison de la hiérarchisation des normes juridiques, rendent complètement caduques toutes les mesures imposées par notre gouvernement, et appliquées avec un soin particulier par vous-même et vos services.

Lors d'une expérimentation génique en phase 3, il est obligatoire d'obtenir le consentement libre et éclairé nécessaire pour pouvoir injecter la personne.

Le centre de vaccination de Haguenau dispose-t-il des consentements signés des personnes vaccinées ?

La récente victoire de Marc Doyer et Verity France contre Pfizer, confirme sans équivoque que les 'vaccins' Pfizer étaient bien en phase 3, donc en phase d'essai clinique.

Tant que les vaccins disponibles sur le territoire français sont toujours en phase 3 d'essai clinique (Pfizer jusqu'au 02 mai 2023), il s'agit de médicaments expérimentaux utilisés dans un essai clinique.

L'Agence Européenne du Médicament n'a délivré qu'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle, l'AMM non conventionnelle ne pouvant intervenir qu'à l'issue des essais cliniques (Règlement CE n°726/2004, 31 mars 2004, art 6.)

Or un vaccin en phase 3 ne peut s'adresser qu'à des volontaires donnant un consentement libre et éclairé. (Art.L.1122-1-1 Code de la Santé Publique ; Directive 2001/20/CE) ; Code de Nuremberg.

Sachant que le vaccinodrome de Haguenau a injecté près de 46 000 doses, la demande a donc été faite au Procureur de la République, ainsi qu'au Maire de Haguenau de transmettre ces 46 000 consentements libres et éclairés.

 **Ville de Haguenau**


12 h · 🌐

[Clap de fin pour le centre de vaccination de l'ESSL]

... Afficher la suite



< **Publication de Ville de Hague...**

 **Ville de Haguenau**

12 h · 🌐

[Clap de fin pour le centre de vaccination de l'ESSL]

Ils se sont retrouvés une dernière fois en ce vendredi soir, presque tous ensemble, pour clore la belle aventure du centre de vaccination de l'Espace Sportif Sébastien Loeb.

👏 Ils auront été plus de 300 (130 professionnels, 60 agents de la Ville de Haguenau, 40 personnes de la Croix Rouge et de la Croix Blanche, et 80 bénévoles) à se relayer durant 15 semaines pour injecter plus de 46000 doses de vaccin dans un but commun : œuvrer pour la santé de nos concitoyens !

< **Publication de Ville de Hague...**

🙏 **Mireille Illat** adjointe aux solidarités actives, **Claude Sturni** maire de Haguenau, **Christian Michalak** sous-préfet de Haguenau-Wissembourg et **Mathieu Rocher** directeur de la Coopération Hospitalière Nord-Alsace ont salué cette implication sans faille et cette formidable expérience humaine, empreinte de solidarité et d'entraide !

Après le Centre Hospitalier puis la Ville de Haguenau, le relais est désormais transmis à un acteur privé : la clinique Saint François, qui poursuit la campagne de vaccination à l'HAD (Hospitalisation à domicile), 33 a rue des Aviateurs à Haguenau.

🏆🏆 L'Espace Sportif Sébastien Loeb va quant à lui retrouver sa fonction première et accueillir à nouveau les clubs et les scolaires pour y pratiquer des activités physiques et sportives à l'occasion de la rentrée.

👍❤️ 234

25 commentaires 30 partages

Contact presse :

Steve Wagner – DOUGLAS MARKETING & DEVELOPPEMENT

Tél : 06 72 227 127

Email : stevewagnerfr@protonmail.com

Haguenau – France

